



Commission d'examen des plaintes  
concernant la police militaire  
du Canada

Military Police  
Complaints Commission  
of Canada

## **Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2025**

**Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2025**

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada, 2025

N° de catalogue DP3-1F-PDF  
ISSN 2817-2248

## Table des matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs.....</b>	<b>5</b>
<b>3. Risques et incertitudes .....</b>	<b>6</b>
<b>4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes</b>	<b>7</b>
<b>5. Approbation des cadres supérieurs.....</b>	<b>7</b>
<b>Annexe A – État des autorisations (non vérifié) .....</b>	<b>8</b>
<b>Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées).....</b>	<b>9</b>

## **Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

### **1. Introduction**

Ce rapport trimestriel a été préparé par la haute gestion telle qu'exigée par l'article [65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

La Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada (la Commission) est un tribunal administratif et agence de surveillance créé par le Parlement pour assurer la surveillance civile et indépendante de la police militaire des Forces canadiennes. La Commission révise et fait enquête sur les plaintes concernant la conduite de policiers militaires et fait enquête sur les allégations d'ingérence dans des enquêtes menées par des policiers militaires. La Commission formule des recommandations et présente ses conclusions directement aux hauts dirigeants de la police militaire et du ministère de la Défense nationale. De plus amples détails sur le mandat et les responsabilités de la Commission sont disponibles dans le [plan ministériel 2025-2026](#).

#### **1.1 Méthode de présentation du rapport**

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par le ministère, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires (le cas échéant) pour l'exercice financier 2025-2026. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, [l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

## 2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

### État des autorisations

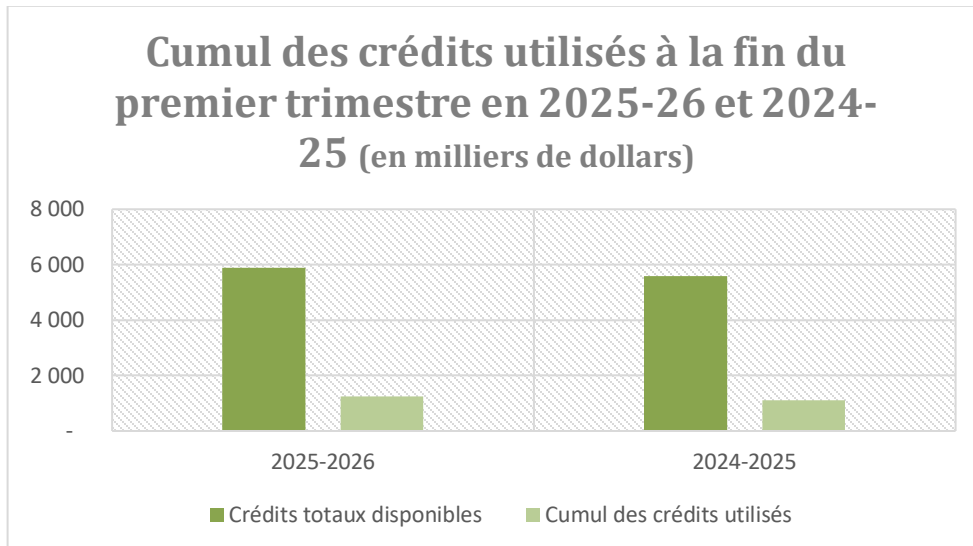
Les autorisations totales disponibles cette année sont supérieures de 290 000 \$ par rapport à l'année dernière. Cela s'explique par une augmentation de 206 000 \$ des ajustements de rémunération, ainsi que par une augmentation de 84 000 \$ des cotisations au régime d'avantages sociaux des employés.

L'état des autorisations montre également qu'au 30 juin 2025, 21 % des autorisations disponibles avaient été utilisées, ce qui est très similaire au taux d'utilisation de 20 % à la même période l'année dernière.

### État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant

Au cours du premier trimestre de 2025-2026, les dépenses ont augmenté de 150 000 \$ par rapport à la même période de l'année précédente. Cette variation s'explique principalement par une augmentation de 58 000 \$ des frais de personnel due à une hausse des dépenses salariales et par une augmentation de 73 000 \$ des loyers résultant d'un décalage dans le calendrier des factures de location.

Le graphique suivant montre le total des autorisations disponibles et le total des autorisations utilisées en 2025-26 par rapport à 2024-25.



### **3. Risques et incertitudes**

#### **Perte de confiance dans la police militaire et le régime de surveillance**

L'un des défis majeurs auxquels la CPPM est confrontée est l'érosion de sa capacité à exercer une surveillance civile sur la police militaire. Sans une réforme législative pour renforcer le mandat de la CPPM et lui garantir l'accès aux informations nécessaires pour enquêter sur les plaintes, les obstacles auxquels elle est confrontée risquent de continuer à diluer la volonté du législateur d'établir un régime de surveillance civile de la police militaire. Bon nombre des difficultés rencontrées par la CPPM pour obtenir l'accès aux informations nécessaires à l'accomplissement de son mandat auraient été atténuées par la mise en œuvre des recommandations du juge Fish dans le troisième examen indépendant de la *Loi sur la défense nationale*, publié en 2021. Tout retard supplémentaire dans la réforme risque de nuire à la réputation de la CPPM et de la police militaire, tout en compromettant l'équité et la responsabilisation. C'est pourquoi la CPPM a rédigé une ébauche de projet de loi renforçant la surveillance civile de la police militaire et l'a communiquée au ministre de la Défense nationale et aux parties prenantes en décembre 2024.

Des processus de traitement des plaintes et des enquêtes efficaces et rapides concernant la conduite de la police militaire ou l'ingérence dans les enquêtes de la police militaire sont essentiels pour préserver la confiance du public et garantir la justice pour toutes les parties.

#### **Gestion des ressources humaines**

La petite taille de la CPPM signifie que les employés assument souvent un plus large éventail de responsabilités que leurs homologues des grands ministères. Ces rôles aux multiples facettes exigent souvent un ensemble de compétences variées. Toutefois, il peut s'avérer difficile d'attirer et de conserver des employés qualifiés, en raison des possibilités d'avancement limitées, ce qui nécessite la mise en place des pratiques d'embauche efficaces afin de pourvoir rapidement les postes vacants. La mise en œuvre de stratégies durables de gestion des ressources humaines est essentielle pour maintenir la stabilité, la conformité, la productivité et l'efficacité globale.

La CPPM s'engage à la promotion d'une main-d'œuvre forte, diversifiée et compétente en faisant progresser la planification des ressources humaines, en mettant en œuvre des processus de recrutement proactifs et en se concentrant sur la gestion des talents. Nous nous engageons à offrir des opportunités de développement, à renforcer l'engagement des employés et à proposer des conditions de travail flexibles. De plus, nous continuerons à garantir un environnement de travail sûr qui encourage la productivité, l'intendance et l'innovation.

#### 4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

##### Accès à l'information et défis opérationnels

La CPPM a eu beaucoup de difficultés à obtenir toutes les informations pertinentes requises du Grand Prévôt des Forces canadiennes (GPFC) pour mener à bien ses examens et ses enquêtes de manière efficace et dans des délais opportuns. Les obstacles persistants et les interprétations restrictives de la *Loi sur la défense nationale* exacerbent les retards, augmentent les coûts et mettent en péril la capacité de la CPPM à respecter les normes de service. Sans avoir accès à des informations complètes et pertinentes, la CPPM ne peut pas s'acquitter de ses responsabilités essentielles de préparer des rapports en temps opportun, comme le lui demande le législateur.

Pour relever ces défis, la CPPM recherche activement tous les moyens d'obtenir les documents nécessaires, s'engageant parfois dans des procédures juridiques coûteuses devant la Cour fédérale dans le cadre de ses efforts. Une communication ouverte avec le bureau du GPFC est essentielle pour réduire les retards et garantir un processus de traitement des plaintes efficace.

#### 5. Approbation des cadres supérieurs

Cette section vise à fournir l'approbation des cadres supérieurs, telle que requise par la [Politique sur la gestion financière](#).

Approuvé par :

---

M<sup>e</sup> Tammy Tremblay, MSM, CD, LL.M  
Présidente

---

Jean-François Poirier, CPA M.A.P  
Dirigeant principal des finances

Ottawa (Canada)  
Juillet 2025

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre terminé le 30 juin 2025

**Annexe A – État des autorisations (non vérifié)**

Exercice 2025-2026 (en milliers de dollars)

<b>Autorisation Crédit/législative</b>	<b>Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026<sup>1</sup></b>	<b>Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2025</b>	<b>Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre</b>
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	5 308	1 115	1 115
Autorisations législatives budgétaires - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	569	142	142
<b>Autorisations totales</b>	<b>5 877</b>	<b>1 257</b>	<b>1 257</b>

Exercice 2024-2025 (en milliers de dollars)

<b>Autorisation Crédit/législative</b>	<b>Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025<sup>1</sup></b>	<b>Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2024</b>	<b>Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre</b>
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	5 102	986	986
Autorisations législatives budgétaires - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	485	121	121
<b>Autorisations totales</b>	<b>5 587</b>	<b>1 107</b>	<b>1 107</b>

---

<sup>1</sup> N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre terminé le 30 juin 2025

**Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)**

Exercice 2025-2026 (en milliers de dollars)

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	4 290	1 050	1 050
Transports et communications	90	25	25
Information	65	10	10
Services professionnels et spéciaux	860	69	69
Location	465	87	87
Services de réparation et d'entretien	11	0	0
Services publics, fournitures et approvisionnements	10	2	2
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	86	12	12
Autres subventions et paiements	0	2	2
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>5 877</b>	<b>1 257</b>	<b>1 257</b>

Exercice 2024-2025 (en milliers de dollars)

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	4 000	992	992
Transport et communications	96	15	15
Information	50	12	12
Services professionnels et spéciaux	887	72	72
Location	474	14	14
Services de réparation et d'entretien	5	1	1
Services publics, fournitures et approvisionnements	7	1	1
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	68	0	0
Autres subventions et paiements	0	0	0
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>5 587</b>	<b>1 107</b>	<b>1 107</b>